

**ASSOCIATION D'AIDE A DOMICILE DES CENTRES SOCIAUX DE L'ALLIER
PROCES VERBAL DU COMITE D'ENTREPRISE
DU 29 MARS 2018**

DIRECTION :

M. BERNIER assisté de F. BERCHEM

MEMBRES DU CE PRESENTS :

Titulaires : Mmes LABUSSIERE, IMBERDIS, POIRIER
Suppléantes : Mmes TISSOT, CONTOUX, BARDON

MEMBRES DU CE EXCUSES :

Titulaires : Mmes JALLET, VALLEIX
Suppléantes : Mmes, OLIVIER, LESPINASSE

En l'absence de Mme JALLET, Mme POIRIER est désignée secrétaire de séance.

I - APPROBATION DU PV DU 22 FEVRIER 2018

Le procès verbal de la réunion du 22 février est approuvé à l'unanimité

II - SUBROGATION

La mise en place de la subrogation est repoussée suite à un problème de paramétrage de logiciel (réunion prévue le 11 avril avec éditeur logiciel), elle sera effective au plus tôt sur la paye de mai.

Si les salariés rencontrent des problèmes financiers suite à leur absence, ils peuvent demander un acompte sur le remboursement AG2R. Ils doivent faire parvenir à l'association leur décompte des indemnités journalières de la sécurité sociale.

III - FICHES DE POSTE RESPONSABLES DE SECTEUR ET COORDINATEUR DE SERVICE

Le Comité d'Entreprise propose des modifications, M. BERNIER prend en compte la demande.

Le Comité d'Entreprise demande que les responsables de secteur soient rémunérées en catégorie F. Puisqu'elles forment un binôme avec les infirmières coordinatrices dans le cadre du SPASAD, il semble évident aux membres du Comité d'Entreprise qu'elles soient rémunérées dans la même catégorie.

M. BERNIER rappelle que les négociations salariales se déclinent au niveau national.

IV - TAUX DE MUTUELLE

Suite à une raison informatique, la base de la mutuelle est passé à 43,96€ au lieu de 43.99€ à compter de février 2018.

V - QUESTIONS DIVERSES

- L'Assemblée Générale se tiendra normalement le 25 juin, le lieu est à déterminer.

- Pour rappel, les visites médicales prévues sont obligatoires. Toute absence non excusée entraîne une amende de 100€. Pour rappel, la convocation est envoyée par mail aux responsables d'antennes qui doivent prévenir leurs salariés. Une information sur le smartphone parviendra en parallèle aux intéressés.
- M. BERNIER informe que la commande de 20 smartphones supplémentaires a été validée.
- Lors de la dernière journée de la formation PRAPS du 28 mars 2018, qui s'est tenue dans les locaux d'Espace Médical à Moulins, les salariés ont été mal reçus. Le service formation a adressé un message aux salariés présents pour s'excuser.

Prochaine réunion le 26 avril 2018 à 10h30

La secrétaire de séance,

Cindy POUINIER

